

Remboursement d'une Licence pour portable Asus

Mise à jour : le 13/06/2008

Pour bénéficier du remboursement de votre Licence **Windows XP Home OEM**, vous devez :

- En faire la demande au SAV d'Asus France dans les 15 (quinze) jours suivants la date d'achat de votre ordinateur portable et demander un numéro de retour.
- Fournir le portable avec une copie de la facture d'achat à Asus France.
- Asus vérifiera que la licence n'a pas été activé auprès de Microsoft. Le système d'exploitation, les partitions du disque dur ainsi que l'autocollant de licence se trouvant sous le portable seront supprimés.
- Une fois la désinstallation du système terminée, Asus France remboursera **25 Euro TTC**.

Attention :

L'envoi du produit est à la charge du client. Après désinstallation de l'OS, Asus prend à sa charge le retour vers le client.

Le client peut venir déposer le matériel directement et revenir le chercher après l'opération.

Asus ne supporte pas d'autre système d'exploitation que ceux de fournis, en cas de problème, vous ne pourrez donc plus bénéficier d'un support logiciel sur votre matériel.

Il n'y aura pas de remboursement dans les cas suivant :

- Le client a activé Windows.
- La licence Microsoft ne se trouve pas sur le portable ou est abîmée.
- La demande de remboursement s'est faite plus de quinze jour après l'achat du matériel.

Pour tout renseignement ou contacter le SAV d'Asus France :

Asus France SAV
10 Allée de Bienvenue
93160 Noisy Le Grand
Tel : 0821 23 2787 (0,12€ / min)
Fax : 01.49.32.96.99